

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFITAMINE C TM

Version : FR/17-12-25/D

page : 1/5

RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/ DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/ L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur du produit

Nom commercial : SULFITAMINE C TM

UFI : C640-90FM-D00J-KKHR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation identifiée : usage œnologique, usage professionnel.

Fonction principale : Produits sulfureux

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Informations sur la société : Institut Œnologique de Champagne

Z.I. de Mardeuil – Allée de Cumières – BP 25

51201 EPERNAY Cedex

FRANCE

Tel: + 33 (0) 3.26.51.96.00.

fds@iocwine.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59

Numéro d'urgence européen : 112

RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Eye Dam.2 : H318

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique), STOT SE3 : H335

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogramme de danger (CLP) :



Mention d'avertissement (CLP) :

Attention

Mention de danger (CLP) :

H318 Provoque de graves lésions oculaires

H335 Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P261 Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé

P280 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage

P304+P340 En cas d'inhalation, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 En cas de contact avec les yeux, rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées et continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

Phrases EUH :

EUH031 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique

2.3. Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT et/ou vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH

RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1. Substances

3.2. Mélanges

Contient des substances classées

Nom chimique : Bisulfite de Potassium / Acide Ascorbique

N° CAS : 7773-03-7 / 50-81-7

N° EINECS : 231-870-1 / 200-066-2

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFITAMINE C TM

Version : FR/17-12-25/D

page : 2/5

RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Déplacer la victime dans un endroit aéré. Si elle ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Consulter un médecin immédiatement.

Premiers soins après contact avec la peau : Après contact avec la peau, enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé et se laver immédiatement et abondamment à l'eau et au savon. Si les troubles continuent, consulter un médecin.

Premiers soins après contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Ne jamais tenter de faire vomir : risque d'aspiration dans les voies respiratoires. Faire boire immédiatement beaucoup d'eau. Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation : Peut irriter les voies respiratoires

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

Symptômes/effets après contact oculaire : Irritation des yeux. Lésions oculaires graves

Symptômes/effets après ingestion : Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun

RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1. Moyens d'extinction

Conseillés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

5.3. Conseils aux pompiers

Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection complète.

RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1 Pour les non-secouristes

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Eloigner le personnel superflu. Ventiler la zone de déversement. Ne pas toucher le produit déversé ou marcher dessus. Éviter de respirer les brouillards, vapeurs. Eviter le contact avec la peau et les yeux.

6.1.2 Pour les secouristes

Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber le liquide répandu dans un matériau non combustible et pelleter dans un conteneur pour élimination. Après le nettoyage, rincer les restes de produit à l'eau. Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées. Ne jamais remettre le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une éventuelle réutilisation

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Se laver les mains soigneusement après manipulation. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit tempéré, sec et bien ventilé, à l'écart des matières incompatibles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

usage œnologique

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFITAMINE C™

Version : FR/17-12-25/D

page : 3/5

RUBRIQUE 8. CONTROLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

BISULFITE DE POTASSIUM (7773-03-7)

OEL

ACGIH - STEL: 0.25 ppm - Remarques: (SO₂)

UE - TWA: 0.5 ppm - STEL: 1 ppm - Remarques: (SO₂)

DNEL

Voie d'exposition : Inhalation humaine ; Fréquence d'exposition : Long terme, effets systémiques

Travailleur professionnel : 284 mg/m³

Voie d'exposition : Inhalation humaine ; Fréquence d'exposition : Long terme, effets systémiques

Consommateur : 84 mg/m³

Voie d'exposition : Orale humaine ; Fréquence d'exposition : Long terme, effets systémiques

Consommateur : 10,9 mg/m³

PNEC

Voie d'exposition : Eau marine ; Limite PNEC : 0,11 mg/L

Voie d'exposition : Eau douce ; Limite PNEC : 1,09 mg/L

Voie d'exposition : Micro-organismes dans les traitements des eaux usées ; Limite PNEC : 82,5 mg/L

8.2. Contrôles de l'exposition

Assurer une ventilation locale mécanique à même de maintenir les émissions de poussière aussi basses que possible

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié. Protection individuelle : appareil de protection respiratoire à filtre P3 pour particules toxiques.

Protection des yeux : Utiliser des lunettes de protection, n'utilisez pas de lentilles de contact.

Protection des mains : Porter des gants de protection, par ex. caoutchouc, PVC ou nitrile.

Protection de la peau : Porter un vêtement de protection à manches longues, des bottes de sécurité (au-dessus des chevilles). Si risque de projection de liquide : Tablier

RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Liquide

Couleur : Incolore à jaune pâle.

Odeur : Caractéristique.

Seuil olfactif : donnée non disponible

Point de fusion/ point de congélation : donnée non disponible

Point initial ou intervalle d'ébullition : donnée non disponible

Inflammabilité : donnée non disponible

Point éclair : donnée non disponible

Température d'auto-inflammabilité : donnée non disponible

Température de décomposition : donnée non disponible

pH : donnée non disponible

Viscosité cinématique : donnée non disponible

Solubilités : donnée non disponible

Coefficient de partage n-octanol/eau : donnée non disponible

Pression de vapeur : donnée non disponible

Densité relative : donnée non disponible

Densité de vapeur : donnée non disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Aucune information supplémentaire disponible.

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Aucune information supplémentaire disponible.

RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité

Stable dans des conditions normales.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales. Au contact d'un acide dégage : Dioxyde de soufre

10.3. Possibilités de réactions dangereuses

Peut réagir violemment avec les oxydants. Peut réagir violemment avec les acides. Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur. flammes ou étincelles.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFITAMINE C TM

Version : FR/17-12-25/D

page : 4/5

10.5 Matières incompatibles

Acides et Oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Données non disponibles.

RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

BISULFITE DE POTASSIUM (7773-03-7)

DL50 orale Rat > 2300 mg/kg de poids corporel

DL50 cutanée Rat > 2000 mg/kg de poids corporel

CL50 Inhalation Rat > 5,5 mg/l/4h

11.2. Informations sur les autres dangers effets interactifs

11.2.1 Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun perturbateur endocrinien présent en concentration $\geq 0.1\%$

RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1. Toxicité

BISULFITE DE POTASSIUM (7773-03-7)

CL50 Poisson Brachydanio rerio 450 – 1000 mg/l

CE50 Crustacés 230 mg/l

CE50 Autres organismes aquatiques Pseudomonas putida 65 mg/l - 17h

CE50 Algues > 100 mg/l - 72h

NOEC (chronique) > 10 mg/l

NOEC chronique poisson ≥ 316 mg/l

12.2. Persistance et dégradabilité

Peut-être nocif pour les organismes aquatiques, pour la flore, pour les organismes du sol. Biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Il ne se produit aucune bioaccumulation significative.

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Donnée non disponible

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible

12.7. Autres effets néfastes

Donnée non disponible

RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitements des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Recommandations pour l'élimination des eaux usées : Aucun effet néfaste connu sur le fonctionnement des stations d'épuration en utilisation normale dans les conditions recommandées. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : Vider les résidus de l'emballage. Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé. Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.

RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1. Numéro ONU

Substance non concernée

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Donnée non disponible

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Donnée non disponible

14.4. Groupe d'emballage

Donnée non disponible

14.5. Dangers pour l'environnement

Donnée non disponible

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Donnée non disponible

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SULFITAMINE C TM

Version : FR/17-12-25/D

page : 5/5

RUBRIQUE 15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/ Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Non listé dans l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

Non listé dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

15.2. Evaluation de la sécurité chimique

Non applicable

RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS

Révision complète en accord avec le règlement (UE) N°878/2020 du 18 juin 2020.

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.